



Associé

Paris, le 18 février 2019

N° associé :

**OBJET : GFV**

**FACULTÉ D'ACHAT VIN**

**FISCALITE**

**PLANNING 2019**

Cher(e) associé(e),

Nous avons le plaisir de vous transmettre le document annexé à la présente. Il vous présente les nouveautés de 2019. Voici son sommaire :

**FACULTÉ D'ACHAT VIN**

Nous sommes heureux de vous faire part de l'évolution de la faculté d'achat des vins de vos Groupements ainsi que des nouveautés favorables dès la campagne de commandes 2019.

Vous pourrez désormais exercer cette faculté d'achat de vin en vous connectant au site internet suivant : <http://cpgc.fr>. Il vous suffira ensuite de rentrer votre code associé comme Identifiant, et d'utiliser le mot de passe qui vous sera adressé par courrier séparé.

**FISCALITÉ – DROITS DE MUTATION A TITRE GRATUIT (SUCCESSION et DONATION)**

**Evolution très favorable pour vos parts de GFV :** Le seuil de l'exonération partielle des transmissions de biens ruraux est relevé. Evolue de 101 897 € à **300 000 €** le seuil au-delà duquel l'exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit des transmissions de certains biens ruraux et de parts de groupements fonciers agricoles (GFA) passe de 75 % à 50 % de leur valeur.

**FISCALITÉ – LE PRELEVEMENT A LA SOURCE**

L'essentiel que vous devez retenir.

**PLANNING ANNUEL DES COMMUNICATIONS AUX ASSOCIES DE GFV**

Vous pouvez prendre connaissance des dates de l'exercice de la faculté d'achat de vin, de la distribution des revenus, de l'envoi des bordereaux et notices fiscales ainsi que des consultations écrites.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, nous vous prions de croire, Cher(s) Associé(s), en l'assurance de notre sincère dévouement.

La gérance